



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 juin 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 juillet 2008

**Affectation de résultat 2007 : budget principal, budgets annexes et
budgets des régies à autonomie financière**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008

DELIBERATION D20080208

DIRECTION DES FINANCES

**Affectation de résultat 2007 : budget principal, budgets annexes
et budgets des régies à autonomie financière**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Après avoir entendu les comptes administratifs 2007,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif du budget principal présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 14 644 496,39 €
- un solde d'exécution d'investissement de : - 13 588 883,90 €
- un solde des restes à réaliser d'investissement de : 600 100,00 €

Constatant que le compte administratif du budget annexe parc des expositions présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 278 304,32 €
- un solde d'exécution d'investissement : - 187 624,50 €
- un solde des restes à réaliser d'investissement de : - 90 700,00 €

Constatant que le compte administratif du budget annexe crématorium présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 670 835,28 €
- un solde d'exécution d'investissement de : 127 270,40 €
- un solde des restes à réaliser d'investissement de : - 189 350,00 €

Constatant que le compte administratif du budget annexe lotissements communaux présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 233 024,23 €
- un solde d'exécution d'investissement de : - 222 088,54 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 12 988 783,90 €
- le solde disponible de 1 655 712,49 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget du parc des expositions comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 278 304,32 €
- le solde d'exécution déficitaire de - 20,18 € sera résorbé au BS 2008 ;

- Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget du crématorium comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 62 079,60 €
- le solde disponible de 608 755,68 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- Ne pas affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget annexe lotissements communaux et régulariser ces écritures sur l'exercice 2008.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort

Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN